



CONSEIL GENERAL

Législature 2020 – 2024
13^{ème} séance

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE
du 21 novembre 2024 à 18 h 00 au BSP**

ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue et appel
2. Procès-verbal du 27 mai 2024
3. Présentation du PAL par Urbaplan
4. Résolution interpartis
5. Fusion – point de situation
6. Communications du Conseil communal
7. Questions et divers

1. Bienvenue et appel

M. Vermeulen Samuel, Président du CG, souhaite la bienvenue à la dernière séance de l'année 2024. Il rappelle qu'il s'agit de la dernière séance de la commune d'Hauterive en raison de la future fusion des communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise. Il expose une petite recherche de la commune en mentionnant que la première trace de la commune date de 1527. Il mentionne que nous sommes à la 490^{ème} séance de l'année année depuis 1527.

M. Poglia Lorenzo, procède à l'appel.

Présents : 23
Excusés : 07
Absents : 00
Majorité : 11

2. Procès-verbal du 27 mai 2024

Remarques :

M. Yves Tillé, à la page 12 de mon intervention, le texte n'a pas été correctement retranscrit. Ainsi, il faut rectifier le texte.

Votes :

Le PV est accepté à l'unanimité.

3. Présentation du PAL par Urbaplan

M. Zürcher Patrice, CC. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est avec le plaisir que je prends la parole. Nous avons cet après-midi passé au service de l'aménagement du territoire afin de déposer le PAL et de le défendre face aux services. Les enjeux du PAL sont évidemment l'harmonisation des plans d'aménagement locaux entre les quatre communes, réserver des qualités paysagères et environnementales, développer et améliorer les places publiques, améliorer les réseaux de mobilité douce et des transports publics qui ont augmenté le transfert modal, maintenir et développer la vitalité économique, obtenir des réseaux urbanisés et l'extension de la zone urbanistique à long terme. Les particularités que nous avons également apportées dans ce PAL, concerne les panneaux solaires en zone d'ancienne localité où nous avons pu trouver une solution, et comment autoriser les panneaux solaires dans cette localité. Nous avons discuté avec Saint-Blaise qui avait fait également un rapport sur ce sujet-là et nous nous sommes mis d'accord d'utiliser également ce rapport-là pour autoriser ces panneaux solaires. Il y a également la motion déposée par notre autorité concernant les antennes de téléphonie mobiles qui sont également cadrées dans ce PAL en disant qu'il y a des zones en priorités. Il y a également une régularisation des fouilles sur le PAL d'Hauterive. Dans les nouveautés, concernant les indices de surface au sol cela vous sera présenté. Les indices de verdure sont nouveaux, ceux de PlantAir et ceux de Biodiversité. Et puis des fonds, des fonds pour les murs en terre sèche et pour les arbres remarquables qui ont été ajouté dans ce PAL. Je cède la parole à Urbaplan pour nous présenter le PAL qui a été déposé ce jour au SAT.

Mme Coline Bovay, Urbaplan, présentation du PAL

Questions :

M. Krähenbühl Gabriel. Je crois savoir que ce n'était déjà pas facile par le passé de changer une parcelle, le type de zone. Est-ce que le changement va encore aboutir à un éventuel changement ? La raison de ma question c'est qu'on voit que les vignes du village ont été petit à petit grignoté par les constructions si on regarde les photos aériennes historiques, on voit que par le passé il y avait beaucoup plus de zones viticoles. Je n'ai rien contre les constructions, et encore moins contre les vigneron mais ça m'intéresse de savoir comment le village pourrait évoluer à l'avenir.

M. Jouval, Urbaplan. Les changements de zone ne sont pas une augmentation de la zone à bâtir mais des modifications de type de zones. Pour rendre des conformités. P. ex. le home passe en Z P2 zone d'utilité publique, avant il était en zone d'habitat, pour des raisons de conformité il passe dans un autre type de zone. Mais il n'y a pas d'extension. La seule extension qu'il y a, c'est l'extension de la zone économique qu'il y a au sud de la RC5 pour Champreveyres. Cette extension de la zone économique a été discuté avec les autorités de Laténa. L'objectif était d'augmenter la zone économique car il y avait une certaine difficulté aux entreprises à s'implanter sachant aussi que le pôle économique sur la Tène n'a pas encore pris du temps. C'est intéressant d'avoir une extension mais il faudrait encore avoir la démonstration, il faudrait avoir toute la compensation de ces éléments. Ça n'a pas été fait dans ce dossier parce qu'on voulait obtenir déjà un aval de la part des services cantonaux pour aller plus loin dans le projet mais il n'y a pas d'extension à proprement dit sur la commune d'Hauterive.

M. Krähenbühl Gabriel. Pas tout à fait, j'ai bien compris les changements. C'était une question plus générale que spécifiquement sur le PAL. Mais, sachant que la loi évolue, les règles évoluent, est-ce qu'il est possible aujourd'hui d'obtenir une réaffectation de zone. Demain un vigneron qui dira tiens je veux bien construire une rangée d'immeuble dans mes vignes parce que j'en ai marre de me casser le dos, est-ce que c'est plus facile aujourd'hui, est-ce que se sera plus difficile demain, comment ça évolue ?

M. Jouval, Urbaplan. Pour les vignes, il y a un plan cantonal viticole. C'est lui qui gère la quantité de vignes dans le canton, c'est-à-dire que le canton s'est donné un objectif de 600 hectare de vignes. Il a fait un plan d'affectation cantonal qui concerne les vignes et aujourd'hui ces vignes ne peuvent pas être dézoné, c'est-à-dire qu'on ne peut pas bouger. Il y a une certaine partie de vignes qui sont des vignes éparses qui ne sont pas viticoles. Parce qu'il y a la zone viticole qui est protégé au niveau cantonal. Il y a quelques vignes éparses qui sont parsemées de différentes communes du canton qui sont dans la zone à bâtir et ces vignes-là pourront être arrachées et construites mais ce ne sont qu'une petite partie. Elles sont déjà identifiées, déjà affectées, et déjà en zone constructible. Par contre, tous les vignes en zone viticole aujourd'hui on ne peut plus les toucher.

M. Wintgens David. Vous mentionnez qu'avant c'était des gabarits, c'était des projections de diagonales avec du toit qui projette sur la parcelle ou pas. Je me demande si p. ex. une hauteur sera prise en considération. Est-ce qu'il y a des bâtiments habituels qui du coup ne seraient plus dans la légalité ou est-ce que tout rentre dedans et il n'y aurait pas la mauvaise surprise de remarquer que finalement sa maison n'est plus conforme au nouveau règlement.

M. Jouval, Urbaplan. Oui il y aura des bâtiments qui seront en non-conformité. Il n'y a pas que des hauteurs, il y aura des distances. Il y a aura des petites distances et une grande distance pour le côté sud. Ce sera un peu le même système pour les gabarits. Pour les gabarits avant, plus vous aviez haut, plus vous deviez vous éloigné de la vigne. Aujourd'hui ce sera des distances fixes. C'est un choix qui a été fait par le canton et on a dû faire un traitement analytique sur tous les bâtiments de la commune pour savoir quelle distance on devait y mettre. Alors c'est sûr qu'il a fallu trouver une sorte de compromis. On verra aussi quelles seront les préavis des services cantonaux. Globalement, aujourd'hui on a une distance limite de 3m, ça veut dire qu'on ne peut pas aller à moins de 3m plus proche de nos limites parcellaires. Mais pour un certain nombre de bâtiments, ils sont déjà plus

proches parce que comme c'étaient des bâtiments bas, ils pouvaient s'approcher un peu plus. Alors ces bâtiments seront en non-conformité mais ils auront des droits acquis, c'est-à-dire qu'aujourd'hui le seul problème c'est le propriétaire qui détruit qui veut reconstruire qui devra s'aligner sur la ligne de distance. Par contre il peut transformer, il peut assainir, il peut faire pleins de choses.

M. Poggia Lorenzo. J'ai une question concernant l'inventaire nature. C'est un inventaire qui a été fait en 2024. Je suppose que vous l'avez fait sur l'état en 2024. Je voulais savoir si dans cet inventaire vous avez également la zone de la Croix-d'Or étant donné que cette zone est particulièrement riche du point de vue de la biodiversité et qui est une excroissance et pas une densification.

M. Jouval, Urbaplan. Oui, c'est-à-dire que oui et non. On ne l'a pas traité dans l'inventaire nature parce qu'il est traité dans le cadre du dossier de plan du spécial. Dans le dossier du plan spécial, il y a un rapport nature qui est encore plus développé dans cette procédure. Le plan d'aménagement lui dit que c'est une zone de plan spécial. Tout le détail des milieux naturels digne de protection des objets protégés pour la Croix-d'Or est dans le plan spécial qui est un dossier beaucoup plus développé. L'inventaire est reparti d'un inventaire nature qui existait déjà. Tous ces objets ont été passés en revue, certains objets n'existaient plus, certains objets ne méritaient plus de protection et d'autres ont été ajoutés. Donc il y a eu cette partie de l'ancien inventaire, et en plus des visions locales de ces dernières années.

M. Würsch Nicolas. Vous avez parlé avant du droit acquis finalement si un bâtiment devait être détruit et puis reconstruit, devrait s'aligner sur les nouvelles règles. Qu'est-ce qu'il en est si le bâtiment devait brûler.

M. Jouval, Urbaplan. Normalement s'il brûle, il peut être reconstruit selon les limites dans laquelle il était.

4. Résolution interpartis

M. David Wintgens. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Pour une dernière prise de parole, j'aurais préféré un sujet plus léger. Le maintien de la poste à Hauterive préoccupe le Parti socialiste depuis de nombreuses années. Pour rappel, notre groupe avait lors de la législature 2016-2020, demandé à ce que le Conseil communal rencontre les responsables des offices postaux pour défendre ce que j'ose appeler « Notre » poste. Cela a fonctionné – Hauterive avait résisté à une vague de fermeture (contrairement à La Coudre, et à Saint-Blaise), et un employé de la Poste m'a dit que cet investissement de la part du CC avait influencé cette décision. Bravo ! Aujourd'hui, on a toutefois l'impression que les vents contraires sont plus violents. La liste des offices menacés est longue. Ce même employé postal me disait : rendez-vous compte, même La Neuveville passe à la trappe. On ne va pas être naïfs, et penser que notre résolution interpartis va pouvoir inverser à elle seule les décisions prises du côté de Berne. D'ailleurs j'ai beau regarder dans cette salle, le Directeur Christian Levrat n'est pas là et ne nous entend donc pas. Je ne pourrai pas non plus contester une quelconque réalité des chiffres – la Poste ne communique pas les chiffres. Il n'empêche. Nous représentons ici la population d'Hauterive, et nous nous devons d'exprimer son mécontentement et son inquiétude. En premier, je veux mentionner le rôle social que joue la place du village, avec la boulangerie, la sandwicherie, l'arrêt de bus, la bijouterie, et la poste. Tout cela fait un tout, et chaque pièce perdue – et particulièrement si c'est la poste - met en danger le vivre-ensemble. Le village veut vivre. En alternative, moins grave qu'une fermeture totale, il y a la création de bureaux-partenaires de la poste au sein d'un commerce local. Mais un partenariat, ce n'est pas la Poste, ce n'est pas la même qualité de service. Il n'y a pas la compétence du personnel. Il n'y a pas de trafic d'argent. Il n'y a pas de retrait, de dépôt, de paiements en liquide, tant pis pour les personnes âgées, et tant pis pour tous les autres aussi. Tant pis pour les jeunes, qui pour louer un appartement ont besoin parfois d'une copie officielle d'une pièce d'identité ou d'un certificat de bonnes mœurs aussi – pour les jeunes qui cherchent un appartement. Oui, c'est aussi à la poste qu'on les obtient. Les

partenariats ne s'inscrivent pas dans la durée : les magasins concernés déchantent souvent (le journal ArcInfo s'en faisait l'écho la semaine passée). Si un magasin ferme, le petit dépannage du partenariat n'existe plus non plus, et c'est fin de l'histoire – en deux chapitres. Pour toutes ces raisons, l'ensemble des partis du Conseil général demande au Conseil communal de s'investir dans la lutte contre la fermeture. Et s'il s'agira simplement de repousser l'échéance, de gagner un an ou deux... eh bien ce sera déjà ça. Madame et Messieurs les Conseillers communaux, vous avez le CG et la population derrière vous. Et dans quelques semaines, ce mandat sera automatiquement repris par les Autorités de Laténa, qui pourront – qui devront ainsi continuer notre lutte. Merci, et vive Hauterive !

Remarques :

M. Zürcher Patrice, président CC. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a eu une rencontre lundi avec la Poste sur ce sujet qui le préoccupe également. Mais comme il a été relevé, nous sommes en fonction encore à peu près pendant un mois et demi. Donc de tout évidence, nous sommes arrivés à la conclusion que les prochaines discussions devront avoir lieu avec les nouvelles autorités de Laténa.

Votes :

La résolution est acceptée à l'unanimité.

5. Fusion – point de situation

M. Mauri Rocco, CC. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, si j'avais imaginé quand j'ai intégré le Conseil général en 2016 que j'allais encore parler pour la dernière fois pour le dernier Conseil général d'Hauterive pour s'embarquer dans un nouveau bateau qui s'appelle Laténa, jamais je n'y aurais cru. Et ce n'était pas forcément ma vocation principale. Je fais un préambule et je vous tiendrai au courant de ce qui se passe actuellement au niveau de la fusion. J'ai eu beaucoup de plaisir à voir certains de vos visages lors du premier Conseil général où on a été particulièrement efficace à Laténa puisque nous avons passé plusieurs règlements, dont le règlement communal de finances. Je prends la parole avec une certaine boule au ventre parce qu'il y a certains visages que je ne verrai plus sauf lorsque je me promènerai encore dans ce magnifique village d'Hauterive qu'on ne qualifiera plus de commune mais de localité appartenant à la future commune de Laténa. Dans ce premier Conseil général, nous avons validé en plus du règlement communal des finances portant sur les taxes et émoluments et, leur mode de perception. Nous avons également aussi adopté le financement des déchets avec un alignement au mode de perception sur le modèle qui est pratiqué actuellement à Saint-Blaise, Hauterive et Enges, n'en déplais aux habitants de la Tène. Donc on passe à la perception par unités et non plus par logement, charge au propriétaire de refacturer au locataire. Grande nouveauté pour les habitants de la Tène qui devront digérer une légère augmentation de la taxe déchets. Nous avons reçu l'héritage de toute une série de souhaits, de vœux donc des listes de commissions des quatre communes mais nous sommes quand même arrivés à mettre sous toit le budget. Nous le voterons le 12 décembre prochain. Prenez la peine de vous informer. Je n'ai malheureusement pas le droit de vous dire quelle est le résultat mais c'est un bon résultat. La vision pour l'avenir au niveau des finances est plutôt bonne. Il y aura quand même un immense travail qui devra être fait au niveau des autorités communales et l'administration pour tenir le cap. Nous avons, pas plus tard qu'aujourd'hui entre midi et une heure, signé avec mon collègue Daniel Rotsch, président et moi-même secrétaire, les lettres d'engagement du personnel. Les quelques 120 employé·e·s communaux et communales ont tous été réengagé·e·s. Les seuls départs étaient des départs à la retraite, certains qui n'avaient pas forcément envie de poursuivre et qui ont choisi d'anticiper leur retraite et d'autres personnes qui sont parties parce qu'elles ne se voyaient pas dans la future commune malgré le fait que tout le monde s'est vu proposer un poste avec les garanties que

nous avons formulées dans la convention de fusion, c'est-à-dire transfert du personnel aux mêmes conditions d'engagement au niveau du salaire nominal. Il nous reste beaucoup à faire. Il y aura un programme de législature qui n'a pas pu être mis sous toit parce qu'on court dans tous les sens et puis c'est particulièrement difficile de le faire en ce moment. On espère le valider avec les collègues dans le premier semestre l'année prochaine, voire l'automne prochain au plus tard. On travaille très bien au Conseil communal, il y a une très bonne collégialité. Je dois vous avouer et ce sera mon dernier mot, j'ai beaucoup de plaisir de voir mes collègues d'Hauterive « de l'autre côté de la barre », c'est-à-dire au Conseil général. Ça génère une profonde tristesse de vous quitter ce soir et j'ai un profond respect à votre égard. Je pense que lorsque beaucoup disent aujourd'hui qu'Hauterive est une magnifique mariée, un excellent partenaire, c'est parce que grâce à vous, grâce à vous les collègues, on a fait un travail exceptionnel. Je pense que nous avons été exemplaires jusqu'au bout et je tiens à vous en remercier.

6. Communications du Conseil communal

M. Zeller Thomas, CC. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous informerai brièvement du développement du projet du complexe scolaire. L'enquête pour le permis de construire a été déposée en printemps 2024. Le préavis positif du SAT (Service de l'aménagement du territoire) nous est parvenu la semaine passée. Tous les services du cantons (environnement, ponts et chaussées, faune forêt nature, énergie, patrimoine, ECAP, protection civile, service des transports, Viteos, Transn, etc.) et toutes les associations consultées sont positifs donc la commune peut délivrer le permis de construire. Il y a toujours une opposition individuelle d'un voisin pas d'une association c'est important de le mentionner. Une opposition individuelle d'un voisin est encore à traiter. Le permis de déconstruire a déjà été délivré il y a bien longtemps c'est pourquoi les travaux que vous voyez actuellement sont en cours. Avant Noël, les deux collèges seront déconstruits. Après, il y aura les vacances des entreprises de construction jusqu'à mi-janvier environ. De l'ancien collège, qu'on ne voit presque plus rien, nous avons comme promis récupérer les pierres jaunes d'Hauterive et l'horloge pour une réutilisation ultérieure. Une première idée des architectes pour la mise en valeur de l'horloge nous a été présentée au Conseil communal il y a 10 jours. Les pierres d'Hauterive trouveront aussi leurs places. Les nuisances il y en avait et il y en aura nous les minimiserons au maximum. Peut-être vous vous rappelez du mardi 12 novembre quand les murs de l'ancien collège sont tombés. Des rideaux d'eau ont été projetés pour absorber la poussière soufflée par une bise soutenu vers l'est. Et la pelle mécanique elle-même a pulvérisé de l'eau sur tous les débris qui tombaient. Nous, les autorités actuelles d'Hauterive avons transmis aux autorités de Laténa le dossier de ce projet. Et celles-ci sont enthousiastes de continuer en visant une entrée scolaire dans les nouveaux bâtiments en août 2027.

Mme Steiger Burgos Martine, CC. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vais commencer ma communication par une question, est-ce que quelqu'un parmi vous était déjà au Conseil général en 2008 ? En 2008, une motion a été déposée qui concernait Cité de l'énergie, la procédure de labélisation de la commune à Cité de l'énergie. Et nous sommes fiers de vous annoncer qu'après plus de 15 ans, ce lundi 2 décembre, la commune d'Hauterive recevra le label Cité de l'énergie. On sera la troisième commune du canton de Neuchâtel. Hauterive sera à côté de la ville de Neuchâtel et de la ville du Locle, labélisées Cité de l'énergie. Vous êtes bien sûr invités, ainsi que la population, ce lundi 2 décembre à 18h30 ici-même pour avoir d'abord une petite partie officielle et ensuite une partie plus récréative. Un article va paraître dans le Bulcom.

M. Gerber Alain, CC. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, vous avez certainement constaté que le temple avait un petit peu changé d'allure. Vous allez recevoir en principe une invitation par e-mail. L'inauguration aura lieu le 18 décembre à 17h00 et le premier culte aura lieu le dimanche qui suivra et la fête de Noël et pourra être effectué dans le Temple. Je vous invite tous à venir pour voir ses magnifiques travaux de restauration. Il y

aura un encart dans le Bulcom qui parlera de toute l'histoire, de tout ce qui s'est fait, de toutes les choses concernant le temple.

M. Britz Andreas. Monsieur le Président merci, j'ai une question à Thomas Zeller concernant cette opposition. On n'avait pas d'opposition qui peut ralentir ce projet. Est-ce qu'on peut connaître un petit peu le sujet de cette opposition ou est-ce que s'est soumis à un secret.

M. Mauri Rocco, CC. Dans la mesure où actuellement il y a une procédure en cours on n'a pas le droit de donner des détails. Les détails vous ont été donné, c'est un voisin mécontent du projet de construction qui a maintenu son opposition. A l'état actuel on ne peut pas vous donner plus de renseignements, secret de la procédure oblige. Le Conseil communal va prononcer la levée de cette opposition. Et pour ceux qui seraient moins adeptes des procédures, il y aura la possibilité de faire un recours au Département dans les 30 jours. A la décision du Département, il y a la possibilité de faire un recours au Tribunal administratif. Après la décision du Tribunal administratif, il y a la possibilité de faire un recours au Tribunal fédéral.

7. Questions et divers

Questions :

M. Ramsbacher Laurent. C'est plus un petit discours pour ce dernier Conseil général. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous avons ce soir avec le groupe des Verts'Libéraux adressé quelques mots à notre autorité mais également à notre commune. Bien qu'Hauterive est ancien, premiers écrits en 1143 en relation avec l'abri de Fontaine-André. L'activité politique est plus récente. Dès lors, Hauterive a su se développer avec ces particularités géographiques avec l'évolution de l'industrialisation, de l'agriculture, des transports avec ces voies de communications, de traiter un territoire exigu, pour les plans d'aménagements, on en a d'ailleurs parlé aujourd'hui, cohérents, de la démographie, de l'éducation, de sa jeune population et sera en pleine future pour Hauterive. Le futur est là avec Laténa. Toutes ces personnes convaincues par la milice qui ont œuvré politiquement toutes ces dernières décennies nous ont amenés à un nouveau départ pour nous rassembler avec nos voisins. S'ajoute à cela, le travail effectué de toutes ses administrations, de tous les services qui ont transformé les décisions politiques en valeur ajoutée. Ce soir est important en passant par la commune de Neuchâtel, en passant par son autonomie puis en fusionnant avec La Tène, St-Blaise et Enges, nous passons le témoin de nouvelles autorités de Laténa de belles manières. Certes Le travail ne s'arrête jamais. La reprise de travaux, de tâches est incontournable. Mais nous estimons que la pérennité est assurée. Nous tenons à remercier tous les conseillers généraux qui nous ont accompagnés avec qui on a travaillé de manière très sereine durant toute cette législature. Ainsi que le Conseil communal qui a fait un travail important et qui travaille à la transition vers Laténa. Nous remercions également très sincèrement le travail fourni par les travailleurs de la commune, par l'administration, par les services et toutes les instances qui ont fait le bon fonctionnement du village, de la commune d'Hauterive. Vive Laténa, vive le village d'Hauterive.

M. Poglia Lorenzo. Hauterive, Je t'ai dans la peau ! Hauterive Je t'ai au coeur de mon être ! Tellement profondément, que tu es une partie de moi-même. Hauterive, tes vignes vertes, ta pierre jaune, ton lac turquoise. Naître à Hauterive, c'est comme gagner à la tombola de la fête d'automne. Enfin sans l'odeur de cave et de champignon sur les lots. Vivre à Hauterive, et tout est possible, comme devenir pour un après-midi de cortège, un astronaute, un insecte paré d'aluminium et de pailles collées sur la tête, un martien tout vert en leggings, une hôtesse de l'air à la fausse poitrine ou un, une sommelier-e au chapeau blanc. Vivre à Hauterive, c'est aussi profiter du bonheur du vivre lentement en particulier au volant de sa

voiture, les travaux en cours... Vivre à Hauterive, c'est pouvoir servir politiquement sa commune avec fierté, même si on n'avait pas vraiment dit oui au moment de remplir la liste des candidats du parti que l'on visitait par curiosité. Faire de la politique à Hauterive c'est parfois même oublier qu'il y a des partis, quand l'apéro s'avance dans la nuit. Hauterive on ne la quitte pas, on s'en éloigne pour goûter le monde. Et ne trouvant satiété, que l'on retrouve avec gourmandise. Hauterive, c'est le souvenir des aventures dans la forêt du petit bois quand on est coincé dans le tram à Genève. Hauterive, c'est le souvenir de sa pierre dorée et chaude sous le soleil rasant d'une fin de journée de décembre alors que l'on est assis à son bureau à Bern. Hauterive c'est le ciel infini juste mordu par les Alpes. Et quand Latena nous embarque dans son odyssée, nous soufflons dans ses voiles le bon vent altaripien. Car nous savons, que tout ce qui est aussi fortement ancré dans nos cœurs ne peut s'estomper. Et comme l'amour qui se partage indéfiniment, nous partagerons notre passion toute altaripenne du bien vivre ensemble. La commune d'Hauterive est morte, Vive le village d'Hauterive, vive Latena !

Divers :

M. Zürcher Patrice, CC. Aussi un discours de manière plus protocolaire. Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Mesdames et Messieurs, Peut-être que ce soir le ciel pleure le départ de la commune d'Hauterive. Ce ne sont pas des larmes de tristesses mais de réconfort, vu le duvet blanc qu'il nous offre. Quoi qu'il en soit, le Conseil communal souhaite marquer cette dernière session du Conseil général par un hymne à la joie plutôt qu'une marche funèbre. En effet, les autorités législatives et exécutives altaripiennes, siègent pour la dernière fois de cette législature mais encore plus marquant, pour la dernière fois comme pouvoir politique de la commune d'Hauterive. Politiquement et administrativement, Hauterive va changer. Mais culturellement et socialement, Hauterive va rester. Cette étape importante à la vie d'une commune dans celles de ces autorités de ces citoyennes et ces citoyens peut faire émerger de la nostalgie voire parfois des remords, comme le départ d'un être cher. Mais nous le savons toutes et tous au sujet des êtres chers, laissé partir c'est aussi laissé grandir si donc la commune d'Hauterive s'éteint, c'est pour mieux laisser croître le village d'Hauterive au sein de la nouvelle grande commune de Laténa. Notre village s'épanouira davantage dans les limites les plus larges avec des perspectives plus grandes. Les altarapiennes et les altarapiens continueront d'y vivre et de leur faire vivre avec la même énergie et le même plaisir. Enfin, en politique nous ne témoignons jamais assez notre reconnaissance pour les heures passées hors des foyers à œuvrer pour le bien commun pour la chose publique. C'est pourquoi le Conseil communal souhaite profiter de ce temps particulier pour vivement remercier celles et ceux qui se sont engagés durant cette législature, tant au niveau du Conseil général qu'au sein des commissions. Par ces quelques mots, le Conseil communal prend congé de l'autorité législative que vous êtes et rend ainsi ces derniers hommages à la commune d'Hauterive. A présent, tournons-nous vers l'avenir et célébrons l'avènement de Laténa. En vous remerciant.

A l'issue de la séance, un repas est servi aux membres du Conseil général

La séance est levée à 19 h 25

Les rédactrices :
Manuella Sarret
Zilan Ürküp

Le Président :
Nabil Ouerhani

Le Secrétaire :
Lorenzo Poglia